

Migration : la Commission présente son nouveau Pacte pour la migration et l'asile

Publié le 25 septembre 2020

Après des mois de négociations avec les Etats, la Commission a présenté une série de textes législatifs visant à réformer le régime de Dublin, mis en question depuis la crise migratoire de 2015. Ce Pacte repose sur trois piliers : meilleure gestion des frontières extérieures, procédures plus rapides pour les demandeurs d'asile et coopération accrue avec les pays de départ.

Ce nouveau pacte établit un équilibre entre les principes de partage équitable des responsabilités et de solidarité.

La question migratoire est complexe et le système actuel a montré ses limites. Avec ce nouveau pacte sur la migration et l'asile, la Commission propose des solutions européennes communes pour relever un défi européen via une gestion de la migration prévisible et stable.

À la suite de consultations approfondies et d'une évaluation objective et globale de la situation, la Commission propose d'améliorer le système dans son ensemble en améliorant notamment la coopération avec les pays d'origine et de transit.

Le premier pilier de l'approche retenue par la Commission consiste en des procédures plus efficaces et plus rapides avec un filtrage préalable aux frontières incluant l'identification de toutes les personnes qui franchissent sans autorisation les frontières extérieures de l'UE ou qui ont été débarquées après une opération de sauvetage.

Cela permettra de décider rapidement d'accorder l'asile ou au contraire d'ordonner le retour. Parallèlement, toutes les autres procédures seront également améliorées.

Les États membres seront par ailleurs tenus d'agir de manière responsable et solidaire, chacun devant, sans exception, apporter sa contribution solidaire pour faire en sorte que l'Union remplisse ses obligations humanitaires.

Le nouveau pacte prévoit également un cadre juridique plus efficace et proposera une structure de gouvernance commune de la migration.

Il appartient maintenant au Parlement européen et au Conseil d'examiner et d'adopter l'ensemble des actes législatifs nécessaires pour faire en sorte qu'une politique européenne de migration et d'asile véritablement commune voie le jour.

[>> Consulter les Nouvelles de Bruxelles](#)